



VINCOTTE – PRODUITS CERTEST

OK Biodégradable SOIL : Essais d'acceptation initiale

Réf doc : **OK10-F** Édition : B
Date d'application : 2001-09-27 Page : 1 / 2
Remplace : OK10-A



Programme OK 10

Produits bio – dégradation dans le sol

I. Normes applicables :

- * Norme européenne portant la référence EN 13432 (2000)
- * Norme européenne portant la référence EN 29408 (1993)
- * Norme européenne portant la référence EN 29439 (1993)
- * Projet de norme internationale portant la référence ISO DIS 17566.2 (2001)
- * Norme internationale portant la référence ISO 11266 (1994)
- * Norme internationale portant la référence ISO 14851 (1999)
- * Norme internationale portant la référence ISO 9408 (1991)
- * Norme internationale portant la référence ISO 14852 (1999)
- * Norme internationale portant la référence ISO 9439 (1990)
- * Norme américaine portant la référence ASTM D.5988-96 (1996)
- * Norme américaine portant la référence ASTM D.5271-92 (1992)
- * Norme américaine portant la référence ASTM D.5209-92 (1992)
- * Document portant la référence OECD 301 C (1993)
- * Document portant la référence OECD 301 B (1993)
- * Document portant la référence OECD #208 (1993)

II. Documents à remettre :

- * Description du produit à certifier. Cela comprend :
 - Composants utilisés
 - Dans la mesure du possible, analyses des empreintes (par exemple, analyses infrarouges ou à rayons X)
- * Identification du producteur et explicatif des codes employés
- * Données de fabrication et raisons du refus
- * Rapports disponibles...

III. Classification :

Aucune

IV. Examens et tests - modalités particulières :



A) Examens préliminaires

1. Étude du dossier et inspection préliminaire du matériel présenté.
2. Vérification de la clarté des instructions d'utilisation et des modalités de stockage

B) Programme général de test

B.1. Données chimiques

Les quantités de métaux lourds doivent être inférieures aux valeurs ci-dessous. Les valeurs se basent sur la norme européenne sur la compostabilité (EN 13432) qui prend en considération 50 % des critères en vigueur pour les fertilisants portant l'écolabel européen (EC OJL, 219, 7.8.98, p. 39).

	VINCOTTE – PRODUITS CERTEST		
	OK Biodégradable SOIL : Essais d'acceptation initiale		
	Réf doc : OK10-F	Édition : B	
	Date d'application : 2001-09-27	Page : 2 / 2	
	Remplace : OK10-A		

Zn	150	Cr	50
Cu	50	Mo	1
Ni	25	Se	0.75
Cd	0.5	As	5
Pb	50	F	100
Hg	0.5		

B.2. Biodégradation

Pour obtenir le certificat "Biodégradable OK SOIL", les matériaux ou les produits doivent être déclarés biodégradables à l'issue de tests en laboratoire.

Tests

Le test le plus courant en matière de biodégradation est un test de biodégradation du sol selon les normes ISO DIS 17566.2, ISO 11266 ou ASTM D.5988-96.

D'autres tests en milieu aquatique ou aérobie peuvent être utilisés mais doivent être réalisés à température ambiante (20-25 °C). Normes : ISO 14851, ISO 9408, OECD 301 C, ASTM D.5271-92, EN 29408, ISO 14852, ISO 9439, OECD 301 B, ASTM D.5209-92, EN 29439.

Critères et niveaux de réussite

- La biodégradabilité doit être déterminée pour l'ensemble du produit/matière ainsi que pour chacun de ses composants organiques importants. Par "important", l'on entend un composant organique représentant plus d'1 % du poids à sec de la matière.
- La proportion totale de composants organiques non soumis à des tests de biodégradabilité ne peut pas dépasser 5 %.
- Le pourcentage de biodégradation doit être au moins de 90 % du total ou 90 % de la dégradation maximale d'une substance de référence après qu'un plateau a été atteint pour les matières testées et la substance de référence.
- La durée du test permettant d'atteindre la limite des 90 % est de 2 ans.

B.3. Ecotoxicité

L'écotoxicité ou les effets néfastes sur l'environnement seront évalués au cas par cas selon les informations disponibles et le niveau de biodégradation dans le sol.

- Toutes matières/tous les produits sont approuvés s'ils répondent aux conditions de la norme 13432 sur l'écotoxicité.
- Les composants non organiques sont approuvés s'ils ne font état d'aucun effet toxique lors du test n° 208 de l'OCDE à une concentration 10 fois supérieure à la dose maximale typique.
- L'écotoxicité des composants organiques doit être étudiée au terme d'une phase complète de biodégradation. La méthode de test adaptée est la méthode n° 208 de l'OCDE.

V. Marquage (uniquement en cas de livraison d'un produit fini)

Les produits certifiés, ou leur emballage s'il est impossible de faire figurer les mentions sur le produit même, devront porter les indications suivantes :

- * la marque de conformité d'OK Biodegradable SOIL ainsi qu'une référence permettant d'identifier le détenteur de la marque
- * Pour les produits, ce logo devra apparaître au moins une fois sur chaque produit ou, si c'est impossible, sur l'emballage (dans le cas de liquides par exemple)
- * Code du fabricant afin de pouvoir identifier le lot.

VI. Extensions possibles de la certification

Néant